

## AUTORISATION DE SORTIE POUR PRISE EN CHARGE A L'EXTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

### Année scolaire 2022 – 2023

|  |             |
|--|-------------|
| NOM, Prénom de l'élève   |             |
| Classe et enseignant(e)  |             |
| NOM, Prénom du responsable légal   |             |
| Jour de la prise en charge   |             |
| Heure de départ de l'école   |             |
| Heure de retour à l'école  |             |
| Lieu de la prise en charge<br>(Indiquer les coordonnées complètes du praticien ou de la structure d'accueil)   |             |
| Personne(s) responsable(s) de l'accompagnement désignée(s) par les représentants légaux de l'élève :   |             |
| ALLER NOM :  | Téléphone : |
| RETOUR NOM :   | Téléphone : |
| Demande d'autorisation exceptionnelle de sortie :  |             |
| <p>Nous soussignés, .....responsables légaux de l'enfant ..... demandons au directeur de bien vouloir l'autoriser à quitter régulièrement l'école pour recevoir en d'autres lieux une aide ou des soins spécialisés. Nous avons bien pris note que dès qu'il aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, notre enfant ne sera plus la responsabilité juridique de l'école et des enseignants, mais sous notre responsabilité ou celle du ou des accompagnateurs désignés ci-dessus.</p> <p>Dans tous les cas, l'élève est remis par l'enseignant à l'accompagnateur, et au retour, ce dernier le raccompagne dans la classe ou à son domicile en fonction de l'heure. <b>Si la fin de la prise en charge permet un retour à l'école, celui-ci devient obligatoire.</b> Nous nous engageons à informer l'école de tout changement dans les modalités de prise en charge (jour, horaire, durée, accompagnateurs).</p> |             |

#### Signatures

| Signatures des responsables légaux | Enseignant(e) | Directeur |
|------------------------------------|---------------|-----------|
|                                    |               |           |